

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008  
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-96-3  
Séance du vendredi 5 septembre 2008

### C051 - ACTIONS GERPLAN SOUTIEN A LA CREATION D'UN LOCAL DE VENTE DE PRODUITS FERMIERES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder une subvention maximale de 40.000 € à l'EARL José PFLIEGER dans le cadre du GIE « Producteurs des Fermiers du Sundgau », pour la création d'un local de vente de produits fermiers, situé à Spechbach le Bas qui sera prélevé au 204/2042F74.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme de soutien au développement agricole du GERPLAN de la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER